



Achat d'une île à plusieurs

Par **Valmont**, le **26/07/2013** à **11:55**

Bonjour à tous et merci d'avance de l'attention que vous porterez à mes questions !

Nous aurions dans l'idée - avec un groupe d'ami élargi - d'acheter une île sur laquelle nous aurions mis des petites payottes en bois pour un esprit un peu traditionnel. D'où mes deux questions :

- Y a-t-il un nombre de personnes limitées pouvant être l'acquerreur d'un bien immobilier
- Les petites payottes en bois sont elles considérées comme une construction comme une autre ? => Devons nous avoir des permis de construire sur toute l'île pour les installer ?

Merci encore de votre aide :)

Par **youris**, le **26/07/2013** à **13:42**

bjr,

pour répondre il serait nécessaire de savoir sous quelle législation est cette île.

si c'est la législation française il faut des permis de construire même pour des constructions légères.

cdt

Par **Valmont**, le **26/07/2013** à **15:41**

Merci pour la réponse,

Et savez vous s'il existe un nombre limité de personnes pouvant être acquerreur d'un tel bien ?